

3 - Baisse de la scolarisation des enfants âgés de deux ans

I) Définition de la mesure

Il s'agit pour les académies de mesurer les gains en emplois qui peuvent être générés par une baisse de la scolarisation à deux ans lorsque celle-ci peut être considérée comme le « fruit de l'histoire » et ne correspond pas aux objectifs d'égalité des chances assignés à cette politique. Cette mesure s'adresse essentiellement aux académies dont le taux de scolarisation à deux ans excède significativement le taux moyen national.

II) Exposé des motifs

Les études disponibles ne démontrent pas que la scolarisation à deux ans constitue un avantage évident dans toutes les situations par rapport à d'autres modes de garde alternatifs.

III) Références juridiques

La scolarisation des enfants de deux ans est régie par l'article L. 113-1 du code de l'éducation.

Les enfants qui ont atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et les classes maternelles dans la limite des places disponibles. L'accueil des enfants de moins de trois ans est assuré en priorité dans les écoles et classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé : en zones urbaines, rurales ou de montagne, et, particulièrement, en éducation prioritaire, ainsi que dans les régions d'outre-mer.

IV) Éléments de contexte

En France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, en dix ans, le taux de scolarisation des enfants de deux ans dans les écoles publiques et privées sous contrat est passé de 34,8 % à 15,2%. Aux rentrées 2008 et 2009, la baisse a été proche de trois points.

Les disparités importantes d'une académie à l'autre ne relèvent pas uniquement de la prise en considération des éléments figurant à l'article L. 113-1 du code de l'éducation. Au contraire, certains départements particulièrement défavorisés ont des taux de scolarisation parmi les plus faibles.

L'économie à réaliser devra donc se traduire par une diminution du taux de scolarisation des enfants de deux ans, dont le niveau pourra être différent selon les académies et qui devra tenir compte du niveau actuel de cette scolarisation.

La baisse globale du taux de scolarisation ne permet pas d'identifier directement une économie de postes :

- les prévisions d'effectifs d'élèves intègrent d'ores et déjà une baisse de ce taux ; seule une baisse additionnelle est susceptible de générer une économie ;
- souvent, l'accueil des enfants de deux ans présentent un coût marginal nul : il existait des places disponibles dans une classe dont le maintien ou l'ouverture avait d'ores et déjà été décidée ;
- seules les situations où des classes sont dédiées à l'accueil des enfants de deux ans ou lorsque cet accueil a permis d'atteindre le seuil de maintien ou d'ouverture sont susceptibles de générer une économie

V) Valeurs significatives de l'indicateur

- En métropole +DOM le taux de scolarisation à deux ans dans l'enseignement public est égal à 11,6 % et à 3,6 % dans l'enseignement privé.
- Les taux académiques métropolitains (public+privé) sont très contrastés : le taux maximum est enregistré dans l'académie de Lille (42,2 %) et le taux minimum dans celle de Paris (4,3 %).

VI) Méthodologie

La principale difficulté pour estimer le gain potentiel généré par cette mesure à la rentrée 2011 et *a fortiori* au-delà réside dans la capacité à prévoir non seulement l'évolution du taux de scolarisation à deux ans, mais encore plus précisément l'incidence de la baisse de celui-ci classe par classe.

Sur la base du constat de la rentrée 2009, l'approche générale consiste à calculer les effectifs des écoles sans tenir compte des enfants de moins de deux ans scolarisés, puis d'appliquer à ces écoles les seuils d'ouverture de classes de l'inspection d'académie concernée.

Lorsque la pratique des seuils d'ouverture a été abandonnée, vous retiendrez les seuils suivants : 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres.

Le gain en emplois se calculera en prenant en compte les éléments suivants :

- nombre de fermetures liées à la « déscolarisation » des deux ans (toutes écoles, hors éducation prioritaire et en éducation prioritaire) ;
- incidence sur le nombre moyen d'élèves par classe, toutes écoles confondues, hors éducation prioritaire et éducation prioritaire ;
- nombre total de fermetures proposées en tenant compte du nombre d'élèves par classe (toutes écoles, hors éducation prioritaire et en éducation prioritaire).

Annexe : Par académie et par département, à la rentrée scolaire 2009, nombre d'enfant

de deux ans scolarisés et taux de scolarisation des enfants de deux ans.

FICHE ACADEMIQUE

Scolarisation des enfants âgés de deux ans

ACADEMIE DE :

Nom du correspondant :

N° téléphone :

Adresse courriel :

I) Eléments de mise en œuvre

A) Les contraintes

B) Les éléments facilitateurs

C) La méthodologie pour estimer le gain

II) Détail des éléments du calcul

	<u>R 2009</u>	<u>R2010</u>	<u>R2011</u>	<u>R2012</u>	<u>R2013</u>
Nombre total d'élèves scolarisés en école maternelle et classes enfantines					
Nombre d'enfants de deux ans scolarisés					
Taux de scolarisation à 2 ans					

III) Détail du calcul du gain en emplois

TOUTES ZONES	Nombre	HORS EDUCATION PRIORITAIRE	Nombre	DANS EDUCATION PRIORITAIRE	Nombre
Nombre d'élèves dans des classes avec des enfants de 2 à 5 ans (1)		Nombre d'élèves dans des classes avec des enfants de 2 à 5 ans (1)		Nombre d'élèves dans des classes avec des enfants de 2 à 5 ans (1)	
Nb de classes avec des enfants de 2 à 5 ans(2)		Nb de classes avec des enfants de 2 à 5 ans(2)		Nb de classes avec des enfants de 2 à 5 ans(2)	
Nb élèves par classe(3)=(1)/(2)		Nb élèves par classe(3)		Nb élèves par classe(3)	
Nb d'élèves de 3 à 5 ans(4)		Nb d'élèves de 3 à 5 ans(4)		Nb d'élèves de 3 à 5 ans(4)	
Nb de classes théoriques (5) =(4) /30		Nb de classes théoriques (5) =(4) /32		Nb de classes théoriques (5) =(4) /27	
Gain absolu (6)= (2) - (5)		Gain absolu (6)= (2) - (5)		Gain absolu (6)= (2) - (5)	
Nouveau nb élèves par classe (7) = (1) / (5)		Nouveau nb élèves par classe (7) = (1) / (5)		Nouveau nb élèves par classe (7) = (1) / (5)	
Gain proposé (8)		Gain proposé (8)		Gain proposé (8)	

4) Gain proposé en emplois :